



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 30 18
ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'IMPLANTER DIFFERENTS MANÈGES SUR LA VILLE DE TOULON, POUR LES FESTIVITÉS DE NOËL 2024

• Objet de l'appel à candidature :

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2024, la Ville de Toulon lance un **appel à candidature pour l'implantation et l'exploitation de différents manèges sur son territoire**, selon les conditions définies ci-après.

L'objectif consiste à dynamiser et animer les quartiers de Toulon situés en centre-ville et en périphérie pendant les fêtes de Noël.

La programmation de la ville de TOULON pour les festivités de Noël est la suivante :

- Un village de Noël sur la place de la Liberté avec environ 50 chalets, une crèche provençale animée, des espaces de scénographie
- Un village de Noël sur la place d'Armes avec 6 chalets et une patinoire.
- Un programme d'animations et de déambulations en centre-ville et sur les places tout au long du mois de décembre.

Afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre l'ensemble des candidats potentiels, ainsi que la préservation des intérêts publics, le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

• Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

Mode de passation : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Contexte et lieux concernés par l'appel à candidature NOËL 2024 :

Place d'Armes, à Toulon (83000 - VAR)

- 4 manèges :
 - un de type chenille ou équivalent de taille environ 30 m X 15 m, décoré aux couleurs de Noël,
 - un de type mini-huit ou équivalent de taille environ 25 m X 15 m, décoré aux couleurs de Noël,
 - un manège enfantin tournant, de diamètre environ 13 m, décoré aux couleurs de Noël,
 - un manège enfantin tournant, de diamètre environ 9 m, décoré aux couleurs de Noël,
- La place mesure au total 130mX30m. Il n'est pas exigé que le manège occupe tout l'espace. L'accès se fait par un passage de 3,5 m de largeur maximum. La place est située en entrée de ville dans une zone très passante, le long d'une pénétrente dans la ville de TOULON. La place sera agrémentée de 6 chalets de Noël et d'une patinoire (Plan de la place d'Armes en annexe). L'emplacement des manèges fera l'objet d'un accord concerté entre le candidat retenu et la collectivité.

Place de la Liberté, à Toulon (83000 – VAR) :

- 1 manège pour enfant type sapin de Noël d'une emprise au sol d'environ **13 mètres de diamètre**,
 - 1 piste de luge synthétique d'une emprise au sol d'environ **28 m x 3 m**,
- La place de la Liberté est le site principal d'implantation du village de Noël de TOULON, ; avec environ 50 chalets, un décor féérique sous forme de boules de NOËL (8 au total), et d'une crèche provençale.
L'implantation des manèges sera imposée par la collectivité (Plan de la Place de la Liberté en annexe).

Quartier du Pont du Las, Place Martin BIDOURE, à Toulon (83000 - VAR)

- 1 manège pour enfant gonflable d'une emprise au sol d'environ compatible avec la disposition de la place.
L'emplacement des manèges fera l'objet d'un accord concerté entre le candidat retenu et la collectivité.
- Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

• Dates et horaires prévus :

NOEL 2024 :

Place d'Armes, à Toulon (83000 - VAR)

- Du 06 décembre 2024 au 5 janvier 2025, suivant les horaires d'ouverture au public de la place d'Armes (joints en annexe)

Place de la Liberté, à Toulon (83000 – VAR) :

- Du 22 novembre 2024 au 31 décembre 2024, suivant les horaires du village de Noël (joints en annexe)

Quartier Pont du Las, place Martin BIDOURE, à Toulon (83000 - VAR)

- Du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

Les dates et horaires indiquées sont données à titre approximatif et pourront faire l'objet d'un ajustement à la marge sur la base d'une concertation entre le prestataire et la collectivité.

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable. Les délais de montage et démontage seront notifiés dans l'AOT conformément aux besoins du titulaire.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

Noël 2024

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de **20 euros par semaine d'exploitation** pour chacun des manèges.

• Sélection et attribution des manèges :

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

Place d'Armes

- Type et taille des manèges, esthétique globale, nombre de places, implantation dans le site, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Place de la Liberté

- Description précise de manège en forme de sapin de Noël et de la luge synthétique, taille des éléments, esthétique globale, nombre de places, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Quartier Pont du Las, Place Martin BIDOURE

- Type et taille des manèges, esthétique globale, nombre de places, implantation dans le site, décoration en rapport avec les festivités de Noël,
- Délais de mise en place et de retrait du manège.

Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

- **Comment déposer sa candidature pour l'exploitation de manèges sur la ville de Toulon pour les festivités de Noël en 2024 :**

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de la mise en place d'un manège, vous devez faire parvenir à la Direction Événementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE MERCREDI 30 OCTOBRE à 12h00

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé,
- Une lettre de motivation, précisant le type de manège proposé, l'expérience professionnelle de l'exploitant et sa politique tarifaire à titre indicatif,
- Un descriptif détaillé et des photos du manège,
- Un plan d'implantation du manège sur la place considérée (Photos aériennes des places jointes),
- Une note de calcul reprenant toutes les charges en chacun des points de contact au sol,
- Si possible, un visuel 3D d'intégration du manège dans son environnement et sur la place choisie,
- Un exemplaire du rapport de contrôle technique périodique du manège (tous les 1 ou 3 ans en fonction du type de manège),
- Une attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent,
- Une attestation de montage complétée et signée par l'exploitant du manège, à fournir à la Ville de Toulon dès la fin du montage (*modèle fourni ci-joint*).

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2024 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois.

Pour les Forains:

- Registre du commerce et des sociétés ou toute autre attestation relative à l'exercice de l'activité considérée.

Votre dossier de candidature peut être envoyé par courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 31 18

Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

Pièces annexe :

- Horaires prévisionnels d'ouverture au public des différents lieux,
- Attestation de capacité de portance des places Liberté et Armes,
- Formulaire de candidature,
- Modèle attestation de bon montage.



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction évènementiel /
Cérémonies – Animations / Protocole
Tél. : 04 94 36 31 88

ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN VUE D'IMPLANTER DIFFERENTS MANEGES SUR LA VILLE DE TOULON, POUR LES FESTIVITES DE NOËL 2024

À compléter et à renvoyer avant le MERCREDI 30 OCTOBRE, à 12h00

• Coordonnées personnelles :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

• Coordonnées professionnelles :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Téléphone portable :

Email :

Numéro d'immatriculation RCI ou RM :

• Secteur d'activité :

Activité de forain - (à préciser)

NOËL 2024

PLACE D'ARMES, A TOULON

Quatre manèges, deux manèges type chenille, un manège type enfantin et manège type « rennes de NOEL »

Type des manèges et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

NOËL 2024

PLACE DE LA LIBERTE, A TOULON

Deux manèges, un manège type sapin et un manège type luge

Type des manèges et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

NOËL 2024

QUARTIER PONT DU LAS, PLACE MARTIN BIDOURE, A TOULON

Un manège pour enfant type gonflable

Type du manège et dimensions (A préciser et joindre photos) :

.....

• **Besoins en électricité :**

Puissance :

• Liste des pièces obligatoires à fournir :

Documents généraux :

- Le formulaire de candidature (*ci-joint*), complété et signé,
- Une lettre de motivation, précisant le type de manège proposé, l'expérience professionnelle de l'exploitant et sa politique tarifaire à titre indicatif,
- Un descriptif détaillé et des photos du manège,
- Un plan d'implantation du manège sur la place considérée (Photos aériennes des places jointes),
- Une note de calcul reprenant toutes les charges en chacun des points de contact au sol,
- Si possible, un visuel 3D d'intégration du manège dans son environnement et sur la place choisie
- Un exemplaire du rapport de contrôle technique périodique du manège (tous les 1 ou 3 ans en fonction du type de manège),
- Une attestation annuelle d'entretien et de révision par un technicien compétent,
- Une attestation de montage complétée et signée par l'exploitant du manège ou de la piste de luge, à fournir à la Ville de Toulon dès la fin du montage (*modèle fourni ci-joint*).

Documents commerciaux :

- Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2023 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les commerçants et artisans :

- Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Sociétés ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois,

Pour les forains :

- Registre du commerce et des sociétés ou toute autre attestation relative à l'exercice de l'activité considérée.

Ce dossier de candidature peut être envoyé par courriel à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON
Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE
Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407
83056 TOULON Cedex
Tél. 04 94 36 30 18

Mail : ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

ATTESTATION DE MONTAGE NOËL 2024

(A fournir dès la fin de l'installation du manège)

Je soussigné,

Monsieur

Demeurant à

.....

.....

Propriétaire et exploitant du manège dénommé,

Nature du métier :

Dimensions :

Certifie avoir installé et monté mon manège ou luge synthétique conformément aux spécifications et recommandations du constructeur, dans les règles de l'art, suivant le Livre IV : CONFORMITE ET SECURITE DES PRODUITS ET SERVICES - Titre II : SECURITE - Chapitre 1^{er} : Obligation générale de sécurité - Article L421-3 du Code de la consommation « *les produits et services doivent, dans des conditions normales d'utilisation ou d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes* ».

Et m'engage à maintenir mon installation conforme à cet Article L 421-3 du Code de la consommation, pendant toute la durée de la manifestation intitulée :

Implantation de manèges à l'occasion des Fêtes de Noël 2024, A TOULON (Var – 83).

Fait le À

Pour servir et valoir ce que de droit. Lu et approuvé.

Signature de l'Industriel Forain

Place de la Liberté :

Surcharges libres dans les zones de jardins (50 cm de terre) : Nulles

Surcharges libres dans les zones hors jardins (hors jardinières, fontaine, monument ...) :

- . Soit 900 kg/m²
- . Soit circulation de camions type pompier (9 T max essieu arrière, 4 T max essieu avant, distance minimum entre les essieux de 4,50 m) ; ces camions étant toujours distants d'au moins 8 m les uns des autres.

Surcharges libres au-dessus des tunnels d'accès :

Surcharges routières.

Ancrage :

Aucun ancrage ni scellement dans l'emprise du parc ni au-dessus des tunnels d'accès.

Par ailleurs, vous trouverez, ci-après, le plan de surface de la Place de la Liberté sur lequel nous avons indiqué les positions des trémies d'accès et sorties véhicules des parcs Liberté 1 et Liberté 2 Médiathèque, ainsi que l'emprise des tunnels d'accès et du parc Liberté 1.

Nous restons à votre disposition pour la finalisation du Cahier des Charges et, dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos respectueuses salutations.



S. DUTEURTRE

P.J.

P.S. : Vous serait-il possible de nous faire parvenir une copie de l'étude menée par ERG ?

C.C. : M. MAILLE

G T M - DEVELOPPEMENT ET SERVICES

XXXXXXXXXX MARSEILLE, le 10 avril 1995



Courrier à adresser à :

111, avenue de la Jarra

B.P. 146

13275 MARSEILLE CEDEX 09

Tél. : 91.76.75.12

Télex : 420 212

Fax : 91.76.77.77

Monsieur Didier TOLLARD

Mairie de TOULON

B.P. 1407

83056 TOULON CEDEX

N/REF SD/JF - 95.123
 V/REF Cahier des Charges
 FAIRE Place d'Armes et Place de la Liberté
 SUIVIE PARM S. DUTEURTRE
 91 76 78 87

*(20 T. Besagne -
 Plein de 15 T.
 BESAGNE)*

Monsieur,

Comme prévu à l'issue de la réunion en Mairie du 5 courant, nous vous prions de trouver ci-après, les éléments demandés :

Place d'Armes :

Surcharges libres dans les zones de jardins (50 cm de terre) : Nulles

Surcharges libres dans les zones hors jardins (hors jardinières, fontaine, bassin ...) :

. Soit 900 kg/m²

. Soit circulation de camions type pompier (9 T max essieu arrière, 4 T max essieu avant, distance minimum entre les essieux de 4,50 m) ; ces camions étant toujours distants d'au moins 8 m les uns des autres.

Ancrage :

Aucun ancrage ni scellement dans l'emprise du parc.

... / ...